



communiqué

Date Le 4 octobre 1990

N^o 228

Pour publication

ELIMINATION ACCELEREE DES DROITS DE DOUANE EN VERTU DE L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, et le ministre des Finances, M. Michael Wilson, ont annoncé aujourd'hui la marche à suivre pour recueillir les commentaires du public sur la deuxième série de mesures visant l'élimination accélérée des droits de douane en vertu de l'Accord de libre-échange. La liste complète des propositions concernant l'élimination accélérée des droits de douane ainsi que la marche à suivre pour recueillir les commentaires du public seront publiées dans la partie I de la Gazette du Canada le 6 octobre prochain.

"La première série de mesures visant l'élimination accélérée des droits de douane a été un succès et a grandement facilité les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis", a déclaré M. Crosbie. "Grâce à des consultations approfondies suivies de discussions entre les deux pays, nous avons pu éliminer des droits de douane portant sur quelque six milliards de dollars d'échanges commerciaux bilatéraux."

"Le gouvernement engage encore une fois des consultations approfondies pour recueillir les vues de l'industrie canadienne et des autres parties intéressées sur l'opportunité de procéder à une élimination accélérée des droits de douane touchant les numéros tarifaires figurant sur cette deuxième liste de demandes", a indiqué pour sa part M. Wilson.

Les ministres ont souligné que, lors des prochaines consultations avec les États-Unis, le gouvernement, comme il l'a fait pour la première série de mesures, compte ne présenter que les propositions qui servent les intérêts du pays et sont généralement appuyées par le secteur industriel concerné.

Ils ont également fait remarquer que le gouvernement ne réexaminera pas les demandes étudiées pendant la première série, sauf si les requérants prouvent que la situation de l'industrie a sensiblement changé depuis.

... / 2

Le gouvernement consultera de près le Comité consultatif du commerce extérieur (CCCE), les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE), les associations industrielles et les syndicats. Les sociétés canadiennes sont encouragées à collaborer avec les associations industrielles dont elles font partie. En outre, toute partie intéressée peut soumettre des commentaires par écrit sur les mérites de demandes particulières.

La marche à suivre pour soumettre des commentaires est elle aussi exposée dans l'avis de la Gazette du Canada. On peut acheter des exemplaires de la Gazette au Centre d'édition du gouvernement, ministère des Approvisionnement et Services, Ottawa (Ontario), ((819) 997-2560) ou dans les librairies qui vendent les publications du gouvernement.

Une fois ces consultations terminées, les deux gouvernements examineront les demandes appuyées par l'industrie. Les modifications qui seront apportées aux listes tarifaires respectives devraient entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1991.

L'Accord de libre-échange prévoit l'élimination de tous les droits de douane touchant les marchandises canadiennes et américaines d'ici 1998. Pour certaines catégories de marchandises, les droits ont été abolis lors de l'entrée en vigueur de l'Accord, soit le 1^{er} janvier 1989. Pour d'autres, ils doivent être éliminés graduellement en cinq ou dix tranches annuelles égales. En outre, l'ALE prévoit l'élimination accélérée des droits sur des numéros particuliers des listes tarifaires de l'ALE, sous réserve de consultations entre les deux gouvernements. La première série de mesures visant l'élimination accélérée des droits de douane a pris effet le 1^{er} avril 1990.

Renseignements :

M^{me} Deborah Hoeg
Division des tarifs
Ministère des Finances
K1A 0G5
(613) 996-7099

M^{me} Julie Comtois
Direction des tarifs
et de l'accès aux marchés
des États-Unis
Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
(613) 991-2056

Les représentants des médias :

Bureau de relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874